

Boucle bords de Marne et canaux autour de Saint-Dizier



Visorando



Trace n° 49381381

Une randonnée proposée par courjus52

Circuit autour de la ville de Saint-Dizier, le long de la Marne et des canaux.

Durée	2h 25	Difficulté	Facile
Distance	8,39 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	9 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	9 m	Commune	Saint-Dizier (52100)
Point haut	147 m		
Point bas	133 m		

Description

Départ parking du "Dauville", Rue du Puits Royau.

(D/A) Traverser la passerelle qui enjambe la Marne et prendre à gauche le sentier qui longe la rivière, laisser le PR® à droite, et continuer sur la piste cyclable à gauche jusqu'au Pont de Vergy (autrefois appelé Pont Neuf ou Pont Napoléon).

(1) Traverser la route avec **prudence** et passer dans le jardin d'enfants, ressortir à l'autre bout et continuer le long des bords de Marne sur 650 m pour rejoindre "la double écluse". Tourner à droite puis à gauche en traversant la rue, rejoindre l'Avenue de la République.

(2) Virer à gauche puis aussitôt traverser la rue à droite, à l'écluse. Continuer sur la piste cyclable qui longe le Chemin du Closot, cheminer le long de Canal de la Marne à la Saône, passer en dessous du pont de la Rue Michelet et aller encore tout droit jusqu'au rond-point de l'Avenue de Verdun.

(3) Traverser l'avenue et tourner à droite, puis à gauche, passer la halte fluviale aménagée, toujours sur la piste cyclable, aller jusqu'à l'Avenue Victor Hugo.

(4) Bifurquer à gauche en traversant le pont puis prendre à droite Quai Robespierre. Virer à droite au prochain pont pour retraverser le canal et prendre la piste cyclable à gauche qui longe la Rue Judith Resnik. Aller tout droit, vous passer sur le pont sur la Marne, poursuivre jusqu'à l'ancienne maison du garde-barrière Saint-Panthaléon, Rue Paul Bert.

(5) Virer à droite et continuer sur le trottoir partagé/piste cyclable jusqu'au Square Henri Rollin. Traverser **prudemment** vers la gauche et entrer dans le Parc du Jard. Le traverser le long de la Marne, sortir Rue Robert Dehault et virer à gauche, toujours sur les bords de Marne pour rejoindre la passerelle à gauche, la traverser pour retrouver le parking de l'ancien "Dauville" (D/A).

Informations pratiques

Peut se faire à vélo.

Points d'eau et abris dans la ville.

Attention aux traversées de rues et d'avenues, circulation parfois intense. Sur les pistes cyclables très fréquentées en belle saison, attention aux autres usagers.

A proximité

(D/A) Récemment aménagé pour la pratique de différentes activités physiques (pumptrack, fitness...) le parc du Deauville (du nom d'un ancien dancing et lieu de rencontres très prisé des bragards), propose des espaces en fauche tardive et plantés d'arbres en devenir, le long de la rivière Marne.

(1) Le Pont-Neuf ou Pont-Napoléon. Détruit en 1940 par l'armée française afin de retarder l'avancée des troupes allemandes, ce pont a été rebâti en 1950.

(2) Le quartier de La Noue, jadis celui des Mariniers et des brelleurs qui étaient chargés d'assurer le flottage des bois vers Paris. L'ouvrage d'art la double-écluse permettait la navigation sur la Marne et le canal jusqu'au début du 20e siècle.

Entre (2) et (3) Le canal "Entre Champagne et Bourgogne", ouvrage long de 224 km et comportant quelques 114 écluses.

Après (3) La halte nautique. A quelques dizaines de mètres s'élève la tour des anciennes usines de la célèbre marque de crèmes glacées MIKO, témoin emblématique du passé industriel de la ville.

Entre le point (4) et (5) Aménagée en piste pédestre et cyclable, l'ancienne voie ferrée (qui assurait le fret des fonderies de la

Points de passages

D/A Parking du "Dauville" Rue du Puits Royau - Marne (rivière) - Affluent de la Seine
| N 48.630512° / E 4.944838° - alt. 138 m - km 0

1 Pont de Vergy
| N 48.634603° / E 4.938825° - alt. 134 m - km 1.04

2 À gauche puis à droite à l'écluse - Canal entre Champagne et Bourgogne
| N 48.63859° / E 4.92695° - alt. 141 m - km 2.16

3 À droite puis à gauche - Gare de St-Dizier
| N 48.64123° / E 4.94896° - alt. 143 m - km 4.11

4 À droite puis à gauche
| N 48.638047° / E 4.958349° - alt. 145 m - km 4.93

5 Virer à droite
| N 48.628967° / E 4.956959° - alt. 141 m - km 6.55

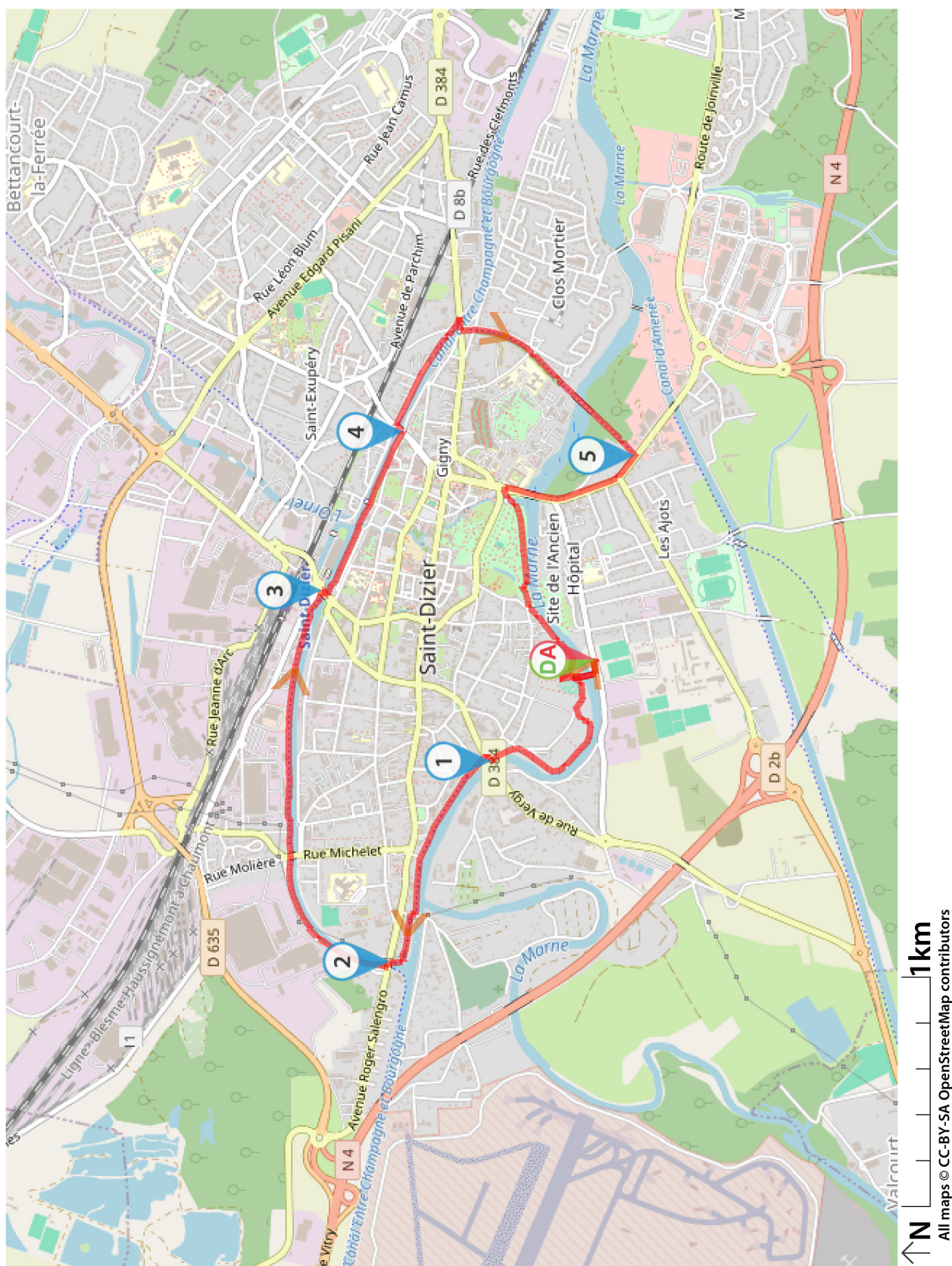
D/A Parking du "Dauville" Rue du Puits Royau
| N 48.630524° / E 4.944849° - alt. 138 m - km 8.39

vallée de la Blaise).

(5) Faisant référence à une ancienne abbaye cistercienne de femmes, Saint-Panthaleon est une ancienne maison garde-barrière. Le Parc du Jard, lieu de promenade pour les Bragards (nom des habitants de Saint-Dizier) et planté d'essences multiples, le Parc du Jard s'étend sur trois hectares.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-49381381/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.